



Curatelle : anticiper des abus de la famille

Par **soleil**, le **10/08/2009** à **11:55**

Bonjour, Maltraitée par ma mère, je n'avais plus de contact avec mes parents sauf téléphoniquement avec mon papa lorsque ma mère était hospitalisée. J'ajoute que ma mère a monté toute la famille contre moi... Ma mère vient de décéder jeudi. Mon papa est fragile psychologiquement, très influençable et incapable de se gérer. J'ai appelé ce jour son médecin pour voir quoi mettre en place et j'apprends qu'en accord avec un membre de la famille, le placement en maison de retraite a été décidé en urgence. J'ai peur que quelqu'un ne demande sa curatelle, m'empêche de le voir et me spolie de mes biens, sachant que je ne suis plus en contact avec personne hormis mon papa. Pouvant difficilement me déplacer, je ne sais trop où me tourner, que dois-je faire ? merci.